

## Rapport final du programme prioritaire Volaille 2021–2023

# Bilan positif des contrôles de protection des animaux

On dit souvent que la Suisse dispose de la loi sur la protection des animaux la plus stricte au monde. Le programme prioritaire sur la volaille avait pour but de montrer si les exigences de cette législation étaient effectivement respectées dans les poulaillers.

De 2021 à 2023, les contrôles de protection des animaux ont permis de vérifier de manière approfondie les points suivants:

- a) occupation des poulaillers,
- b) sols et litière,
- c) qualité de l'air, apport d'air frais et bruit dans le poulailler, ainsi que
- d) blessures et soins aux animaux.

Les contrôles dans le cadre du programme prioritaire ont été effectués à l'improviste. Dans chaque canton, ils devaient couvrir 75% des exploitations de différentes branches de production à partir d'un certain seuil d'effectif (soit à partir de 2000 poulettes, 500 poules pondeuses, 250 animaux reproducteurs, 1500 poulets de chair ou 100 dindes). Des exploitations de plus petite taille ont également pu être intégrées au programme prioritaire.

À l'issue du programme, l'OSAV a mené une enquête auprès des services vétérinaires cantonaux ainsi que des deux associations de producteurs, GalloSuisse et ASPV, afin de pouvoir documenter d'autres aspects qualitatifs.

Entre 2021 et 2023, les cantons ont transmis à l'OSAV les résultats de 2149 contrôles prioritaires qui ont été évalués. Cela inclut 1406 contrôles portant sur les lignées de ponte (reproducteurs compris) et 743 sur des animaux d'engraissement (voir tableau pour les détails).

### Des résultats positifs dans l'ensemble

Les résultats des contrôles se sont révélés très encourageants: dans la grande majorité des exploitations contrôlées et pour toutes les catégories de production examinées, les prescriptions de la législation sur la protection des animaux ont été

respectées pour les points de contrôle vérifiés. Les manquements étaient particulièrement rares pour les poussins et les dindes d'engraissement. Les taux de non-conformité les plus élevés ont été constatés chez les poules pondeuses et les animaux reproducteurs au point de contrôle «Qualité de l'air, garantie de l'apport d'air frais et bruit dans le poulailler», ainsi que chez les poulets de chair au point de contrôle «Sols et litière» (voir tableau pour les détails).

### Contestations les plus fréquentes

Lors de l'enquête, les services vétérinaires cantonaux ont par exemple été interrogés sur les raisons les plus fréquentes des contestations. Celles-ci étaient les suivantes:

#### Qualité de la litière

- Litière humide, pâteuse
- Pas assez de litière

#### Taux d'occupation

- < 50 cm de hauteur libre au-dessus des surfaces/perchoirs
- Mauvais calcul de la densité d'occupation
- Suroccupation due à une litière pâteuse ou en quantité insuffisante

#### Blessures et soins apportés aux animaux

- Animaux blessés sans traitement adéquat /euthanasie
- Poules mortes dans le poulailler
- Mise à mort non correcte
- Beaucoup de boiteries (engraissement)

#### Qualité de l'air

- Mauvaise qualité de l'air
  - Concentration élevée en ammoniac
- 4,5% des manquements relevés dans le programme prioritaire ont été classés comme graves. Ceux-ci concernaient trois

des quatre points de contrôle: «Occupation des poulaillers», «Sols et litière» et «Blessures et soins aux animaux». Les problèmes relevés incluaient des litières humides et pâteuses, des animaux blessés ou non viables sans traitement adéquat ou euthanasie, des animaux boiteux ainsi que la présence de poules mortes dans le poulailler. Contrairement aux craintes initiales, la surface du poulailler recouverte de litière pâteuse et ne pouvant plus être comptabilisée comme de la surface disponible, n'a pas conduit à une suroccupation. Ce cas ne s'est produit que deux fois au total sur les trois années de contrôle dans l'ensemble des cantons.

### Utilité du programme prioritaire

Les deux associations de producteurs, GalloSuisse et ASPV, ont salué l'exécution du programme prioritaire, soulignant que celui-ci avait permis de sensibiliser davantage les productrices et producteurs aux aspects essentiels de la protection des animaux. Ce programme a aussi offert l'opportunité à la filière de mettre en avant le haut niveau de l'aviculture suisse. De plus, des pistes d'optimisation ont déjà pu être identifiées en amont au sein de la filière lors de l'élaboration du programme prioritaire.

Près de la moitié des services vétérinaires cantonaux ont estimé que le programme prioritaire a été «majoritairement bien accepté» par les éleveurs. Selon les services vétérinaires, le programme a été particulièrement utile sur deux points: la sensibilisation des éleveurs aux points de contrôle approfondis et l'uniformisation de l'exécution à l'échelle nationale rendue possible par les formations et le matériel d'accompagnement fournis par l'OSAV.

Dans l'ensemble, le grand nombre de contrôles effectués dans le cadre du programme prioritaire renvoie une image positive des élevages de volailles suisses

Dr Julia Schädler, OSAV

**Tableau:** Pourcentage de contrôles effectués de 2021 à 2023 pour lesquelles des manquements ont été constatés dans l'un des quatre points de contrôle.

|                               | Nbre de contrôles | a) Occup. des poulaillers | b) Sols et litière | c) Qualité de l'air | d) Soins aux animaux |
|-------------------------------|-------------------|---------------------------|--------------------|---------------------|----------------------|
| Poussins jusqu'à 10 sem.      | 371               | 0,0%                      | 0,0%               | 0,8%                | 0,3%                 |
| Poulettes à partir de 11 sem. | 381               | 0,3%                      | 0,3%               | 1,1%                | 0,5%                 |
| Pondeuses/ p. parentales      | 654               | 3,8%                      | 3,7%               | 7,5%                | 3,1%                 |
| Poulets                       | 577               | 2,9%                      | 5,9%               | 3,5%                | 0,9%                 |
| Dindes                        | 166               | 0,0%                      | 0,6%               | 0,0%                | 0,6%                 |

Le rapport final avec tous les résultats des contrôles prioritaires ainsi que l'enquête pourra être téléchargé à partir de fin novembre sous [www.osav.admin.ch](http://www.osav.admin.ch) > OSAV > Animaux > Protection des animaux > Détention des animaux de rente > Volailles